



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/MDA/2014

Le 19 juin à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du Directeur Général de la Maison de l'Artisan à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, relatif à :

« L'organisation de la foire de ramadan à Mahaj Riad à Raba »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dans les bureaux de la Direction Administrative et Financière à la Maison de l'Artisan à 6, Tarik El Marsa – Les Oudayas – Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma, ou à partir du site officiel de la Maison de l'Artisan www.maisonartisan.ma

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : **50 000,00 (Cinquante Mille) Dirhams.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des **articles 26 et 28 du Règlement relatif aux conditions d'acquisition des biens et services de la Maison de l'Artisan précité.**

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Monsieur le Responsable des Marchés et Contrats de la **Maison de l'Artisan, sis à 6, Tarik El Marsa – Les Oudayas – Rabat ;**
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du Règlement relatif aux conditions d'acquisition des biens et services de la Maison de l'Artisan précité, à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a) la déclaration sur l'honneur ;
- b) le statut et les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- c) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- d) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;
- f) le certificat d'immatriculation au registre de commerce ;

N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- 1- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- 2- les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;

3) Dossier additif comprenant:

- L'attestation du chiffre d'affaires des trois dernières années du soumissionnaire, délivrée par la Direction des Impôts ;

4) Offre technique

5) Offre financière